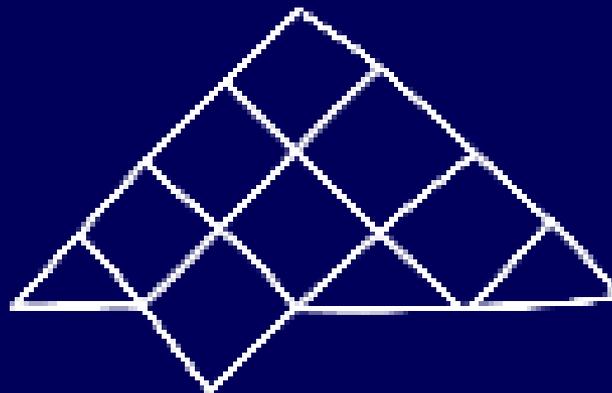


CAMPUS FRANCE

LA MARQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS DANS LE MONDE

AGENCE FRANÇAISE POUR LA PROMOTION
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
L'ACCUEIL ET LA MOBILITÉ INTERNATIONALE





LA QUALITÉ D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

- ❖ LE LABEL S'INSCRIT DANS LA STRATÉGIE NATIONALE D'ATTRACTIVITÉ EN VUE D'UN ACCUEIL DE QUALITÉ DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX
- ❖ LE LABEL DISTINGUE LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS **QUI DÉVELOPPENT ET QUI VALORISENT DES SERVICES D'ACCUEIL** POUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX (3 NIVEAUX)
- ❖ LE LABEL EST DÉLIVRÉ POUR **5 ANS** PAR UNE COMMISSION DE LABELLISATION **INDÉPENDANTE** COMPOSÉE DE CAMPUS FRANCE, D'ÉVALUATEURS EXTERNES DÉSIGNÉS PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE (FRANCE UNIVERSITÉS, CDEFI, CGE, LA CTI ET L'HCERES AVEC L'APPUI DU MESRI)



LE LABEL BIENVENUE EN FRANCE

- DÉVELOPPE L'ATTRACTIVITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS À L'INTERNATIONAL EN GÉNÉRANT UNE DÉMARCHE QUALITÉ EN MATIÈRE D'ACCUEIL
- CONTRIBUE À LA VISIBILITÉ ET AU RAYONNEMENT À L'ÉTRANGER DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS
- CONTRIBUE À GÉNÉRER UNE CULTURE DE L'ACCUEIL AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS



OBJECTIFS DU LABEL

- **FAVORISER LA DIFFUSION D'UNE CULTURE DE L'ACCUEIL AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS**
- **ÊTRE UN GAGE DE CONFIANCE EN INFORMANT LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX SUR LES CONDITIONS CONCRÈTES D'ACCUEIL**
- **ATTESTER DE LA QUALITÉ DES DISPOSITIFS D'ACCUEIL AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**
- **RENDRE VISIBLE ET VALORISER LES INITIATIVES DES ÉTABLISSEMENTS EN MATIÈRE D'ACCUEIL**

LE LABEL BIENVENUE EN FRANCE N'ÉVALUE PAS LA QUALITÉ DE LA FORMATION



LES CHAMPS DU LABEL

LA QUALITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ

- DE L'INFORMATION
- DES DISPOSITIFS D'ACCUEIL
- DE L'OFFRE DE FORMATION ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENSEIGNEMENTS
- DE LA VIE DE CAMPUS ET DU LOGEMENT
- DU SUIVI POST-DIPLÔMANT
- L'ENGAGEMENT POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE



LA DEMARCHE

- UN ENGAGEMENT INSTITUTIONNEL
- UNE AUTO-ÉVALUATION DE L'ÉTABLISSEMENT (ANNÉE 1)
- UN NIVEAU DE LABELLISATION OCTROYÉ PAR UNE COMMISSION INDÉPENDANTE
- UNE VISITE D'EXPERTS IN-SITU (À PARTIR DE L'ANNÉE 2)
- UN LABEL DÉLIVRÉ POUR 5 ANS